



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire siège en séance ordinaire ce 7 juin 2021, à 19 h, par voie visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5

M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6 - Absent

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance par visioconférence : Martine Couture, directrice générale et Cathy Bergeron, directrice générale adjointe.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du second projet de Règlement no 908-2021 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007
- b. Avis de motion – Règlement no 908-2021
- c. Adoption du premier projet de Règlement no 909-2021 modifiant le Règlement de zonage et le Règlement de construction
- d. PIIA zones commerciale et industrielle – 172, rue Industrielle
- e. PIIA zones commerciale et industrielle – 280, rue Laurier
- f. PIIA route 273 et dérogation mineure – 399, route 273
- g. Dérogation mineure – 586, rang Saint-Lazare
- h. PIIA patrimoine – 564, rang Marigot
- i. PIIA patrimoine – 791, rang de Pierriche
- j. PIIA patrimoine – 81, rue Principale
- k. PIIA patrimoine – 840, rang du Bois-de-l'Ail
- l. PIIA affichage – 520, rue Laurier

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Embauche des animateurs et animatrices du camp de jour 2021
- b. Embauche d'un étudiant au service des loisirs pour l'été 2021
- c. Achat d'équipement pour la création d'un parc derrière la Maison de la Famille



9. **SERVICE DES INCENDIES**
 - a. Embauche de 3 pompiers
10. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Mandat pour services professionnels pour la préparation de plans, devis et la surveillance pour les travaux de prolongement des services de la rue Industrielle
 - b. Octroi du contrat pour l'installation pétrolière au réservoir d'eau pour la pompe à incendie – rue Industrielle
11. **SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. Point d'information : Faits saillants du rapport financier 2020
12. **ADMINISTRATION**
 - a. Embauche d'une employée comme secrétaire administrative
 - b. Nomination de Bernard Ouellet comme représentant sur le comité aviseur de la MRC de Lotbinière
 - c. Avis de motion et présentation du Règlement no 910-2021
 - d. Avis de motion et présentation du Règlement no 911-2021
13. **AGENDA POLITIQUE**
 - a. Utilisation du vote par correspondance
 - b. Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection
14. **VARIA**
15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**
17. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

18534-06-2021
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18535-06-2021
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Mai	
Bernard Ouellet	3 729.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 243.08 \$
Jonathan Moreau	1 243.08 \$
André Sévigny	1 243.08 \$
Julie Rousseau	1 243.08 \$
Alexandre D'Amour	1 243.08 \$
Daniel Laflamme	1 243.08 \$
Martine Couture	6 913.81 \$
Cathy Bergeron	5 348.76 \$
Martin Miller	4 054.28 \$
Renault Lepage	6 310.71 \$
Dany Lamontagne	5 474.68 \$
Jean-Michel Blouin	3 324.16 \$
Membres du conseil et cadres :	42 614.12 \$
Employés de voirie et bureau :	52 708.98 \$
Service de sécurité incendie :	13 008.52 \$
Bibliothèque et brigadiers :	6 550.76 \$
Personnel de la SAAQ :	8 194.67 \$
Employés centre Multifonctionnel :	3 773.15 \$
Employés camp de jour :	4 459.09 \$
Total des salaires bruts payés pour mai 2021 :	131 309.29 \$

Comptes payés - Mai		
SAAQ	Immatriculation du F-150	351.65 \$
Fondation Philippe Boucher	Classique de Golf des étoiles 2021	780.00 \$
Maison de la Famille Lotbinière	Contribution pour les jeux de pétanque	1 000.00 \$
9262-5961 Québec inc.	Remboursement de taxes	2 522.95 \$
Soudure Brault inc.	Plateforme pour F-250	10 202.88 \$
SAGE inc.	Assurances collectives de mai	7 944.53 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	16 045.15 \$
Hydro-Québec	Électricité	34 530.49 \$
Vidéotron	Cellulaires	981.62 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	114.32 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	3 416.47 \$
Télus	Centre Multifonctionnel	124.55 \$
Total des comptes payés pour le mois de mai 2021 :		78 014.61 \$

Comptes à payer - Mai		
9235-0669 Québec inc.	Vérification annuelle des cylindres d'appareils respiratoires	2 373.89 \$
Abris Tout Genre G.Y. inc.	Réparer toile de passage	114.98 \$
Aerzen Canada	Cartouches de filtre à air	420.59 \$
Alimentation Beauchesne	Certificats-cadeaux, repas incendie, glace et sacs	1 130.16 \$
Chantal Allard	Remboursement demande de permis	15.00 \$
Alternateur Lemay et fils inc.	Alternateur pour balai	195.40 \$
Aréo-Feu	Frais de transport	114.98 \$
Ass. des chefs en sécurité incendie	Formation et barrettes 5 ans, 10 ans et 15 ans	358.15 \$
Astus inc.	Frais GPS	396.66 \$
Atelier Genytech	Inspection du 10 roues	179.13 \$
Atelier mécanique 291 inc.	Entretien 10 roues	1 922.34 \$
Aubert & Marois Itée	Blocs de béton pour skatepark et tennis	14 889.26 \$
Automatisation JRT inc.	Travaux suite à la panne de courant	2 652.47 \$
Banlieue Ford inc.	Entretien du F-150	80.42 \$
Stéphane Beaudoin	Transport de niveleuse	1 437.19 \$
Béda Distribution	Combinaison, meules, trousse de premiers soins	573.95 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Béton Laurier inc.	Terre, réparation de fil, dalles de béton, base d'acier	2 516.77 \$
Bionest Technologies	Entretien UV	582.36 \$
Bi-Sports	Filet de basketball	7.35 \$
Boivin & Gauvin inc.	Contenant de mousse	590.40 \$
Mélanie Boutin	Remboursement soccer	120.00 \$
Brassard Buro inc.	Casque d'écoute	227.17 \$
Buropro citation	Reliure	15.80 \$
Carquest Laurier-Station Qc	Pièces pour le F-250	150.07 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches d'encre	166.50 \$
CCM2 Architectes	Honoraires professionnels - agrandis. de la caserne	4 237.41 \$
C.E.R. Turmel enr.	Pièces pour service des loisirs	47.83 \$
Chemtrade Chemicals Canada	Ferric sulfate	5 170.13 \$
Citron Hygiène LP	Station sécuritaire pour rats au chalet des loisirs	67.84 \$
COMBEQ	Inscription congrès	229.95 \$
Les commerçants de la Chaudière	Frais de transport	78.20 \$
Construction S.R.B.	Sciage de bordure	339.18 \$
Se@o - Constructo	Service professionnel - prolongement rue Industrielle	66.72 \$
Contrôles AC	Contrôleur en trouble	394.52 \$
Avantis Coopérative BMR St-Agapit	Penture et crédit	3.13 \$
CRS Conciergerie Rive-Sud	Produits et ménage hôtel de ville et place Francoeur	8 145.91 \$
CWA	Changer vanne papillon avec actionneur pneumatique	2 157.51 \$
Daikin Applied Canada	Appel de service et service trimestriel	2 521.08 \$
Délivro	Transport de colis	110.09 \$
Desaulniers, Gélinas, Lanouette	Vérification comptable annuelle et vérification règl. d'emprunt	31 543.40 \$
Deschenes & fils ltée	Pièces eaux usées	100.01 \$
Desharnais Centre du Camion	Pneus arrière pour le cube	719.14 \$
Dévelo Tech	Fusil et cartouches	348.10 \$
Distribution Sports-Loisirs G.P. inc.	Ancrage poteau de basketball	156.37 \$
Distribution Nord-Ouest	Anti déflagration pour tamis et fluorescents	4 992.82 \$
L'Étandard	Drapeaux du Québec	117.27 \$
Dubé & Gagnon inc.	Masques jetables et eau de source	756.80 \$
Éco Verdure	Fertilisant pour la saison 2021	1 615.68 \$
École Nationale des pompiers	Cotisation gestionnaire, formation, examens	12 553.25 \$
Englobe corp.	Étude phase 1 et étude géotechnique - patinoire couverte	14 090.19 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de pelouse de mai et ajouts	5 052.01 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	1 873.08 \$
Les entreprises Marcel Têtu	Enlever compteur	175.60 \$
Envir'eau puits inc.	Travaux correction puits 07-2014	3 832.29 \$
Équipement d'incendie Rive-Sud inc.	Contrôle pour pompe incendie	1 263.03 \$
Éthier Avocats	Récupération TPS et TVQ	2 084.74 \$
Eurofins environnement	Analyses d'eau potable et usée	1 232.25 \$
Excavation Coulombe inc.	Ajout au contrat passerelle chemin Bourret	3 334.28 \$
Fonds des biens et des services	Ouvrages routiers - mise à jour	56.05 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	250.00 \$
Formation prévention secours	Frais pour reprise de bloc	57.49 \$
Gaston St-Pierre et associés	Amendement de règlements, PPU secteur rue Principale	4 698.05 \$
Gestion Servi-Plus	Ménage centre Multi., chalet, salle com., fermeture toilettes	712.00 \$
Go-Élan	Projet jeune leader	1 361.39 \$
Groupe Archambault inc.	Achat de livres pour la bibliothèque	136.14 \$
Groupe Géos inc.	Honoraires professionnels réfection rue Laurier	10 807.65 \$
Groupe Ferti inc.	Vaporisation parc des bouleaux jaunes	60.28 \$
GSI Environnement	Paillis forestier	404.02 \$
Impressionne-Moi	Cartons	55.19 \$
Javel Bois-Franc inc.	Hypochlorite	819.54 \$
Jeux gonflables de la Capitale	Fête au Village	5 472.81 \$
Jim Construction inc.	Paiement no 6 toiture salle communautaire	1 588.38 \$
Joe Jonhson Équipement inc.	Filtres pour balai Pélican	134.53 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



L. Delisle 2014 inc.	Ponceau, nettoyer fossés, travaux au garage muni.	17 001.40 \$
Lab-Eau-Sol-Environnement inc.	Gants, lunettes, dégraisseur, accessoires...	1 487.97 \$
Laboratoire Hygienex inc.	Nettoyant et produits d'entretien pour véhicules	1 994.23 \$
Daniel Laflamme	Remb. achat de certificats-cadeaux	150.00 \$
Réjean Lafleur	Remb. chaussures de sécurité	252.77 \$
Dany Lamontagne	Remb. divers achats	4 678.32 \$
Laurent Lamontagne	Don pour le Relais pour la vie	100.00 \$
Marc-Olivier Laprise	Remb. achat papeterie et articles de bricolage	54.61 \$
Stéphane Laroche	Remb. inscription baseball	230.00 \$
Laura Lémerville	Inscription d'un enfant au camp de jour spécialisé	1 500.00 \$
Lawson Products inc.	Attaches pour filets, peinture, pièces, casque de protection...	2 486.13 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour la bibliothèque	4 122.31 \$
Librairie Chouinard	Achat de livres pour la bibliothèque	487.41 \$
Lumen	Lumière de rue	377.12 \$
Marius Garon inc.	Pièces pour voiturette de golf	54.75 \$
Messer Lévis	Location de bouteilles	154.45 \$
Ministre des Finances du Québec	Renouvellement certificats de qualification	236.00 \$
Ministre des Finances du Québec	Honoraires professionnels travaux route 273	1 779.58 \$
La Mutuelle des municipalités	Franchise réclamation refoulement d'égout	2 500.00 \$
Yves Moreau	Tonte de gazon terrain derrière la Maison des aînés	1 293.47 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part	95 144.59 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part récupération	10 731.42 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide pour 3 incendies	2 722.28 \$
Municipalité de Saint-Antoine	Droit de mutation mitoyen et entraide 3 incendies	1 566.80 \$
Ni Produits inc.	Conteneur aux étangs	2 425.97 \$
Nordik Sports	Fil carbone	82.85 \$
Normand Côté, électricien	Divers travaux d'électricien	11 502.46 \$
Novicom Technologies inc	Support informatique mensuel et divers travaux	3 223.74 \$
Nvira - sols et matériaux inc.	Architecte parc Geais-Bleus et Maison de la famille	655.36 \$
Orizon Mobile	Temps d'antenne	482.90 \$
Paysagiste 2000 inc.	Remb. dépôt de garantie	7 233.47 \$
Pièces d'auto Alain Côté	Filtre à air	119.97 \$
Pitney Bowes Canada	Cartouches d'encre pour timbreuse	335.72 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	2 583.40 \$
POGZ	Location certificats HTTPS	63.24 \$
Atlantis pompe Ste-Foy	Panneau de contrôle réservoir incendie	2 338.31 \$
Danielle Poulin	Surveillance examen pompiers	121.50 \$
Produits Capital	Désinfectant mousse	146.11 \$
Québec Linge	Location de tapis	261.59 \$
Réal Huot inc.	Vanne d'aqueduc, vanne à bille et pièces pour jeux d'eau	861.71 \$
Régie intermunicipale	Quote-part ordures	25 550.63 \$
Résotel	Réparation poste de réception	137.97 \$
Ronam Construction inc.	Décompte no 7 - agrandissement de la caserne	575 082.80 \$
Roulement Techno inc.	Courroies	75.34 \$
Patrick Selby	Arbres pour les nouveau-nés	264.90 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Réparer serrure chalet des loisirs	183.33 \$
Les Services Frimas	Maintenance de mai	223.63 \$
Sintra inc.	Entretien parc rue des Vignes	8 200.48 \$
Sinto inc.	Octane	94.28 \$
S-space Signalétique loisirs	Signalisation loisirs	321.36 \$
Stanley Sécurité	Télésurveillance divers bâtiments	1 272.27 \$
Therrien Couture Jolicoeur senc.	Négociations 2020	6 841.01 \$
Uline Canada	Joint de traction	363.34 \$
Gestion U.S.D. inc.	Bacs bleus	5 645.54 \$
François Varin	Aide-conseil	2 127.03 \$
Voltec	Réparer lumières du terrain de balle	891.29 \$
WSP Canada	Honoraires professionnels – agrandis. de la caserne	757.40 \$
Wurth Canada	Lingettes, lunettes, gants, panneaux, trousse de premiers soins	820.15 \$
Xérox Canada	Frais photocopieurs	1 903.54 \$
Total des comptes à payer pour le mois de mai 2021 :		981 554.52 \$



18536-06-2021
point no 7a

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 908-2021 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE le Règlement no 898-2021 est entré en vigueur le 14 avril 2021;

ATTENDU QUE le 1^{er} paragraphe de l'article 7.5 intitulé Utilisation temporaire d'un véhicule ou d'un équipement de camping et utilisation restreinte d'une roulotte n'aurait pas dû être remplacé, mais seulement le 2^e paragraphe;

ATTENDU QUE le paragraphe supprimé est essentiel au Règlement de zonage no 590-2007 et qu'il faut régulariser la situation par un nouvel amendement;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été publiée du 11 au 25 mai 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 908-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18537-06-2021
point no 7b

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 908-2021

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le règlement no 908-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin de modifier l'article 7.5.

18538-06-2021
point no 7c

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 909-2021 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de l'adapter suite à l'introduction de nouveaux matériaux et de nouvelles pratiques dans l'industrie de la construction, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est opportun de préciser l'encadrement réglementaire concernant l'utilisation du bois comme matériau de construction d'un mur de soutènement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 909-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18539-06-2021
point no 7d

PIIA ZONES COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE – 172, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-349 pour la propriété située au 172, rue Industrielle;

ATTENDU QUE la demande consiste à implanter un dôme de 24 pi x 36 pi dans la cour latérale de la propriété;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-349 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

18540-06-2021
point no 7e

PIIA ZONES COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE – 280, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis numéro 2021-359 et 2021-360 pour la propriété située au 280, rue Laurier;

ATTENDU QUE la demande 2021-359 consiste à refaire le revêtement extérieur du bâtiment principal alors que la demande 2021-360 est pour l'implantation d'un conteneur à des fins d'entreposage dans la cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé 3 propositions de façade pour le revêtement extérieur et a proposé une haie sur une partie de la ligne latérale afin de dissimuler la vue du conteneur;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation des demandes en choisissant la proposition numéro deux pour la façade du bâtiment principal et en recommandant que le conteneur soit peint de la même couleur que le revêtement extérieur du mur arrière du bâtiment principal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-359 soit autorisée comme demandé avec la proposition numéro deux.

Que la demande de permis numéro 2021-360 soit autorisée comme demandé en recommandant que le conteneur soit peint de la même couleur que le revêtement extérieur du mur arrière du bâtiment principal.

Adopté à l'unanimité.



18541-06-2021
point no 7f

PIIA ROUTE 273 ET DÉROGATION MINEURE – 399, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-381 pour la propriété située au 399, route 273;

ATTENDU QUE la demande consiste à implanter une clôture à mailles noires avec lattes sur une partie de la ligne avant de la propriété afin de dissimuler l'entreposage extérieur du commerce;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la hauteur de la clôture et de l'entreposage extérieur soit de 12 pieds;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2021-047 puisque la hauteur maximale d'une clôture pour un usage non résidentiel et pour l'entreposage extérieur est de 3 mètres (10 pieds) en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure (consultation écrite) a été publié du 20 mai au 4 juin 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 et au Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la dérogation mineure et de la demande de permis et recommande que la clôture soit de couleur grise, que des sections à angle de 90 degrés soient ajoutées aux extrémités de la clôture, que la clôture existante près du bâtiment complémentaire soit remplacée par le même type de clôture à mailles de 12 pieds de hauteur et qu'une plantation de verdure ou de plantes grimpantes soit réalisée devant les clôtures du côté de la route 273;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-047 soit autorisée comme demandé considérant que le niveau de la route 273 est plus élevé que celui du terrain. La demande est acceptée avec les conditions suivantes :

- Que des sections à angle de 90 degrés soient ajoutées à chaque extrémité de la clôture;
- Que la clôture existante près du bâtiment complémentaire soit remplacée par le même type de clôture à mailles de 12 pieds de hauteur
- Qu'une plantation de verdure ou de plantes grimpantes soit réalisée devant les clôtures du côté de la route 273.

Que la demande de permis numéro 2021-381 soit autorisée selon les exigences de la dérogation mineure et que la clôture à mailles soit de couleur grise afin qu'elle se confonde avec la couleur du revêtement extérieur des bâtiments.

Adopté à l'unanimité

18542-06-2021
point no 7g

DÉROGATION MINEURE – 586, RANG SAINT-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis de lotissement numéro 2021-006 pour la propriété située au 586, rang Saint-Lazare;

ATTENDU QUE la demande consiste à lotir un nouveau lot ayant une largeur de 44.56 mètres;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2021-044 afin d'autoriser un lot d'une largeur de 44.56 mètres alors que la largeur minimale pour un lot non desservi est de 45 mètres en vertu du Règlement de lotissement numéro 591-2007;



ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure (consultation écrite) a été publié du 20 mai au 4 juin 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-044 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

18543-06-2021
point no 7h

PIIA PATRIMOINE – 564, RANG MARIGOT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis numéro 2021-365 et 2021-366 pour la propriété située au 564, rang Marigot;

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-366 consiste à remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal par du revêtement de type canexel couleur kaki et pour remplacer les fenêtres pour des fenêtres à guillotine en PVC blanc;

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-365 consiste à installer une clôture à mailles blanches avec lattes en cour latérale et arrière;

ATTENDU QUE l'architecte-conseil recommande les travaux de rénovation et pour la clôture, il recommande plutôt une clôture de bois ou de fer forgé;

ATTENDU QUE le propriétaire avait octroyé le contrat pour la clôture avant la mise en vigueur du règlement no 896-2021, qu'une clôture de bois coûterait le double d'une clôture à mailles et qu'il perdrait son acompte de 950 \$;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de ces demandes et recommande l'ajout d'encadrements aux ouvertures du bâtiment principal;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-366 soit autorisée comme demandé en ajoutant des encadrements aux ouvertures.

Que la demande de permis numéro 2021-365 soit autorisée comme demandé avec une clôture à mailles blanches avec lattes en ajoutant quelques arbres ou arbustes devant la clôture dans la cour avant.

Adopté à l'unanimité

18544-06-2021
point no 7i

PIIA PATRIMOINE – 791, RANG DE PIERRICHE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-397 pour la propriété située au 791, rang de Pierriche;

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur des pignons du bâtiment principal par du revêtement de type Maibec et remplacer les fenêtres de l'étage pour un modèle à battant avec carrelage en PVC blanc;



ATTENDU QUE la demande consiste également à refaire la galerie fermée arrière avec le même revêtement extérieur que les pignons et remplacer les fenêtres pour des fenêtres de bois à carrelage;

ATTENDU QUE les propriétaires ont eu recours à la clinique d'architecture patrimoniale CAPCHA offerte par la MRC de Lotbinière pour les aider dans leur projet;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-397 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

18545-06-2021
point no 7j

PIIA PATRIMOINE – 81, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-367 pour la propriété située au 81, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande consiste à installer une clôture à mailles noires avec lattes sur une partie de la ligne latérale en cour arrière;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-367 soit autorisé comme demandé considérant que la clôture ne sera pas très visible des rues Principale et des Pétunias.

Adopté à l'unanimité.

18546-06-2021
point no 7k

PIIA PATRIMOINE – 840, RANG DU BOIS-DE-L'AIL

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-456 pour la propriété située au 840, rang du Bois-de-l'Ail;

ATTENDU QUE la demande consiste à démolir la galerie avant et reconstruire deux galeries plus petites devant la porte avant et la porte de la cuisine d'été;

ATTENDU QUE l'architecte-conseil a recommandé les travaux pour la construction des galeries en bois avec rampe en bois et treillis sous les galeries;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-456 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.



18547-06-2021
point no 7I

PIIA AFFICHAGE – 520, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-396 pour la propriété située au 520, rue Laurier;

ATTENDU QUE la demande consiste à installer une nouvelle enseigne murale, des enseignes sur vitrines et des enseignes utilitaires;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-396 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

18548-06-2021
point no 8a

EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR 2021

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées conformément à ce qui a été planifié pour pourvoir les postes d'animateurs et d'animatrices du camp de jour La Rigole;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues aux contrats, 31 animateurs et animatrices pour le camp de jour 2021. La liste peut être consultée au centre Multifonctionnel.

Il est possible que des animateurs ou animatrices supplémentaires soient engagés, selon le nombre d'inscriptions reçues, afin de garder un ratio animateur-enfant pour se conformer à la réglementation sur la COVID-19;

D'autoriser Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

18549-06-2021
point no 8b

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS POUR L'ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée via les réseaux sociaux et dans la programmation des loisirs, pour l'embauche d'un préposé à l'entretien des parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Sammy Chiasson à titre de préposé à l'entretien des parcs pour l'été 2021, selon les modalités prévues au contrat.

Monsieur Chiasson est engagé rétroactivement au 25 mai 2021, à 40 h/semaine, jusqu'à la fin août.

D'autoriser Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité.



18550-06-2021
point no 8c

ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA CRÉATION D'UN PARC DERRIÈRE LA MAISON DE LA FAMILLE

ATTENDU QUE la Municipalité désire implanter un parc avec module de jeux pour les enfants sur le terrain de la Municipalité sis derrière la Maison de la Famille;

ATTENDU QUE la firme d'architecte qui a produit les plans, a inséré aux documents, des modules de jeux de la compagnie Eskair et de la compagnie Jambette;

ATTENDU QU'il a été demandé à la firme d'architecte de nous produire un document avec des comparables de prix pour les différents modules de jeux et il s'avère que les prix de la compagnie Eskair étaient les plus bas;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'équipement de modules de jeux auprès de la compagnie Eskair au coût de 41 776.29 \$ taxes incluses.

Le prix comprend l'équipement suivant :

- Grimpeur vertical filet
- Grimpeur vertical rondin de bois
- Grimpeur totem
- Traverse de bûches
- Échelle horizontale inclinée junior

ainsi que la préparation du terrain comprenant le temps d'homme et machinerie, l'excavation, fibre de cèdre, bordures, terre, pierre, sable, etc.

Que la somme nécessaire, soit 41 776.29 \$, soit prise à même le fond de parc et terrain de jeux.

Adopté à l'unanimité.

18551-06-2021
point no 9a

EMBAUCHE DE 3 POMPIERS

ATTENDU QUE la Municipalité a comme objectif de maintenir un effectif du service afin de répondre aux exigences du schéma de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie a procédé à des entrevues de sélection et que le directeur et les officiers du service de sécurité incendie ont recommandé l'embauche de 3 nouveaux membres;

ATTENDU QUE les candidats devront s'engager à répondre aux exigences de formation du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de messieurs Pascal Busque, Ludovick Lemieux et Philippe Monnier, comme pompiers volontaires et qu'ils soient soumis à une période de probation de 1 an.

Adopté à l'unanimité.



18552-06-2021
point no 10a

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES DE LA RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des offres de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux de prolongement des services de la rue Industrielle;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions du Code municipal, il s'agit d'un appel d'offres nécessitant un système de pondération pour l'évaluation des offres;

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :

Firme	Pointage
ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc.	14.24
Apex Expert Conseil inc.,	11.48
Stantec Experts-conseils ltée	11.31
GBI Experts-Conseils	10.61

ATTENDU QUE l'offre ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. a obtenu le pointage le plus élevé;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. le mandat pour la réalisation de plans, devis et la surveillance de travaux de prolongement des services de la rue Industrielle, pour la somme de 89 913.81 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

18553-06-2021
point no 10b

OCTROI DU CONTRAT POUR L'INSTALLATION PÉTROLIÈRE AU RÉSERVOIR D'EAU POUR LA POMPE À INCENDIE – RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'installation pétrolière au réservoir d'eau pour la pompe à incendie sur la rue Industrielle;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- SM Construction au montant de 22 955 \$ plus les taxes applicables
- Gilles Fournier inc. au montant de 32 000 \$ plus les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour le remplacement du réservoir journalier au plus bas soumissionnaire, soit SM Construction, au montant mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

point no 11a

POINT D'INFORMATION : FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020

Fidèle à son engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire, Bernard Ouellet, présente les faits saillants du rapport financier 2020, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Ce rapport a été diffusé dans le journal local *L'Apollinairois* de juin 2021.



18554-06-2021
point no 12a

EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE COMME SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE madame Manon Bouchard a remis sa démission;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée en mai dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de madame Josée Martineau pour occuper le poste de secrétaire administrative.

Le poste est à temps plein, 35 heures/semaine, et débutant le 21 juin 2021.

Que les conditions de travail soient celles inscrites à la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

18555-06-2021
point no 12b

**NOMINATION DE BERNARD OUELLET COMME REPRÉSENTANT SUR LE
COMITÉ AVISEUR DE LA MRC DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière, de par son entente avec le MEI, a pour mandat de mettre en place le nouveau service Accès Entreprise Québec incluant l'obligation de former un comité aviseur et d'y adjoindre un représentant de la ville la plus peuplée de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière demande la participation d'un représentant de la Municipalité de Saint-Apollinaire pour siéger dans ce nouveau comité;

ATTENDU QUE ce comité composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire aura pour but d'orienter et de déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer le maire, Bernard Ouellet, comme représentant sur le comité aviseur de la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

18556-06-2021
point no 12c

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 910-2021

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le Règlement no 910-2021 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

Une présentation de ce projet de règlement est faite séance tenante.

18557-06-2021
point no 12d

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 911-2021

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le Règlement no 911-2021 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications.

Une présentation de ce projet de règlement est faite séance tenante.



18558-06-2021
point no 13a

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de révoquer une résolution antérieure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU unanimement

D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

Adopté à l'unanimité.

18559-06-2021
point no 13b

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-202. r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande.

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

18560-06-2021
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 7 juin 2021 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18561-06-2021
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 7 juin 2021 à 19 h 37.

Adopté à l'unanimité.

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 5 JUILLET 2021